

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social : 11, rue des Lilas 1082 Tunis Mahrajene.

La Société Chimique ALKIMIA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 Juillet 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Wadi TRABELSI et M.Ghazi HANTOUS.

BILAN
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1	1 800 009	1 777 652
MOINS : AMORTISSEMENT	A2	-1 785 024	-1 777 652
		14 985	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A3	121 442 245	120 986 452
MOINS : AMORTISSEMENT	A4	-80 857 287	-76 757 675
		40 584 958	44 228 777
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A5	46 957 831	46 982 114
MOINS : PROVISION	A5'	-9 730 868	-9 730 868
		37 226 963	37 251 246
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		77 826 905	81 480 023
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>77 826 905</u>	<u>81 480 023</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
STOCKS	A6	35 360 201	21 886 981
MOINS : PROVISION	A7	-1 642 038	-1 560 222
		33 718 162	20 326 759
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	A8	48 720 681	47 614 579
MOINS : PROVISION	A9	-9 178 120	-9 182 299
		39 542 561	38 432 280
AUTRES ACTIFS COURANTS	A10	18 516 293	21 314 267
MOINS : PROVISION		-28 895	-2 639 583
		18 487 398	18 674 685
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	A11	0	45 891
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	A12	11 582 723	6 671 093
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>103 330 844</u>	<u>84 150 708</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>181 157 750</u>	<u>165 630 730</u>

BILAN

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2022	2021
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL	C1	19 472 530	19 472 530
RESERVES	C2	39 727 253	39 727 253
RESULTATS REPORTES	C4	-146 645 558	-101 827 491
AUTRES CAPITAUX PROPRES		120 422	173 817
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		-87 325 353	-42 453 891
RESULTAT NET		-29 374 393	-44 818 067
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		-116 699 746	-87 271 958
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNT	P1	17 918 556	19 758 755
PROVISIONS	P2	4 452 447	3 938 327
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		22 371 003	23 697 082
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	P3	202 248 569	149 533 877
AUTRES PASSIFS COURANTS	P4	59 163 475	51 252 018
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	P5	14 074 449	28 419 712
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		275 486 493	229 205 607
TOTAL DES PASSIFS		297 857 496	252 902 689
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		181 157 750	165 630 730

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

	Notes	AU 31 DECEMBRE	
		2 022	2 021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
- REVENUS	R1	164 225 724	141 964 033
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		164 225 724	141 964 033
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS	R2	-9 261 521	3 914 553
ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	R3	-146 351 954	-128 350 959
CHARGES DE PERSONNEL	R4	-20 550 643	-19 311 277
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	-5 734 335	-4 233 797
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	R6	-21 252 323	-20 831 459
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-184 627 735	-176 642 046
RESULTAT D'EXPLOITATION		-20 402 011	-34 678 013
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>			
- CHARGES FINANCIERES NETTES	R7	-11 522 828	-10 382 232
PRODUITS FINANCIERS ET PROD.DES PLACEMENTS	R8	61 126	27 681
AUTRES GAINS ORDINAIRES	R9	2 869 221	635 324
- AUTRES PERTES ORDINAIRES	R10	-40 944	-128 512
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-29 035 436	-44 525 751
IMPOT SUR LES BENEFICES	R11	-338 957	-292 316
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-29 374 393	-44 818 067
MODIFICATION COMPTABLE			
RESULTAT NET APRES MODIFICATION COMPTABLE		-29 374 393	-44 818 067

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	AU 31 Décembre	
	2022	2021
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements reçus des clients	164 631 441	137 302 806
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-134 349 134	-139 072 527
Intérêts payés	-2 667 894	-1 625 380
Impôts et taxes payés à l'état	-1 957 467	-2 369 147
Autres flux d'exploitation	-3 074 598	-2 482 341
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	22 582 349	-8 246 589
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
-		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-668 640	-3 097 722
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10 000	0
Encaissements/Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	37 150	100 000
Encaissement de subventions	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-621 491	-2 997 722
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
-		
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissement provenant des emprunts	0	1 483 000
Remboursement des emprunts	-2 674 036	-1 024 960
Variation des mobilisations de créances	-14 076 839	15 966 722
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-16 750 875	16 424 762
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et Équivalents de liquidités	-304 655	-335 062
Variation de trésorerie	4 905 328	4 845 389
Trésorerie au début de l'exercice	6 671 093	1 825 704
Trésorerie à la clôture	11 576 421	6 671 093

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2022

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

La Société Chimique ALKIMIA, société totalement exportatrice régie par la loi N° 93-120 du 27 Décembre 1993, a été fondée en Septembre 1972, et a démarré sa production en 1976 à la capacité nominale théorique de 30 000 tonnes par an de Tripolyphosphate de Sodium (STPP; Na₅ P₃ O₁₀) obtenu par la neutralisation de l'acide phosphorique (H₃ PO₄) par la lessive de soude caustique (NaOH) ou par du carbonate de sodium (Na₂CO₃).

Depuis 2004, la production nominale de l'usine a été portée à 140 000 tonnes de STPP par an suite à de diverses opérations de revamping et d'augmentation de capacité. A partir du mois de Juin 2021, la production nominale de l'Usine a été réduite à 70 000 tonnes par an pour les besoins de la production de nouveaux produits.

A partir du 1^{er} Juin 2021, une nouvelle unité de fabrication d'engrais soluble « MAP cristallisé » est en entrée en production. Ce nouveau projet, de 25 000 tonnes de MAP cristallisé par an ayant coûté environ 35 millions de dinars, rentre dans le cadre de mise en œuvre de la politique de diversification et de développement des activités de la Société décidé par son Conseil d'Administration.

Données Générales :

Forme juridique :	Société Anonyme
Capital social :	19 472 530 Dinars
Nombre d'actions	1 947 253 actions de 10 Dinars chacune
Siège social	11 Rue des Lilas; 1082 Tunis – Mahrajène
Usine	Zone Industrielle de Ghannouch – Gabès
Identifiant unique RNE	0001716L
Matricule fiscal	0001716L/A/M/000
Code en douane	121 508 M
N° d'employeur (CNSS)	50047/92
Président Directeur Général	Ali MHIRI
Commissaires aux comptes	HLB GSAUDIT&ADVISORY et CABINET 4A

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022 :

La production au 31 Décembre 2022 n'a atteint que 31 830 tonnes de Tri-PolyPhosphate de Sodium (STPP ; Na₅P₃O₁₀) et 2 456 tonnes de MAP cristallisé contre respectivement 41 870 tonnes et 5 602 tonnes au 31 Décembre 2021. L'année 2022 a été marquée par une production faible en raison de :

- La baisse de la demande à la suite de la perte des principaux clients de la Société à cause des arrêts successifs des Unités de production durant les sept dernières années par manque d'acide phosphorique.

- L'augmentation excessive du prix des matières premières notamment l'acide phosphorique facturé par le Groupe Chimique Tunisien. En effet, au cours de l'année 2022, les prix ont enregistré des augmentations successives importantes ne pouvant pas être acceptées par les producteurs de détergents.

Ces deux raisons sont à l'origine de l'abandon du STPP par nos principaux clients et sa substitution par d'autres produits ayant des prix moins chers et plus stables.

- La nouvelle Unité de production de MAP cristallisé, mise en Service au 1er juin 2021, a connu un succès à l'international qui laisse présager d'un futur prometteur d'autant plus que la qualité du produit fini répond aux standards internationaux et que la demande en ce produit est conforme aux attentes. Malheureusement, et pour plusieurs raisons notamment le manque d'ammoniac, l'augmentation excessive des prix de l'ammoniac et de l'acide phosphorique et la complexité des procédures administratives, cette nouvelle Unité n'a été exploitée, en 2022, que pendant un mois et demi et n'a produit que 2 456 tonnes pour une capacité de production nominale installée de 25 000 tonnes par an.

III. REFERENTIEL COMPTABLE :

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été préparés conformément aux principes et normes comptables, tels que prévus par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

IV. NOTES SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1. Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique et sont constituées de "logiciels" qui sont amortis sur trois ans.

2. Immobilisations corporelles :

a – méthode de comptabilisation : coût historique. Ce coût englobe le prix d'acquisition, les droits de douanes s'il y a lieu, les frets, l'assurance...etc.

b – méthode d'amortissement :

Constructions	5% l'an
Unité MAPc	5% l'an
Installations techniques, matériels et outillage	10% l'an
Matériel de transport	20% l'an
Installations générales, agencements et aménagements divers	10% l'an
Équipements de bureaux	10% l'an
Matériel pool	10% l'an
Matériel informatique	33,34% l'an

3. Participations :

Les participations de la Société sont comptabilisées au coût d'acquisition.

4. Créances libellées en devises :

Les créances libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31 décembre 2022.

5. Dettes libellées en devises :

Les dettes libellées en devises ont été actualisées sur la base du cours de la devise étrangère tel que publié par la BCT au 31 décembre 2022.

6. Les stocks :

- ☞ Coût d'entrée : Les stocks de matières premières et pièces de rechange sont évalués au coût moyen pondéré.
- ☞ Valorisation à la date de clôture : Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure. Les stocks de produits phosphatés sont évalués à leur cout de production ou à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure

7. Revenus :

Les revenus libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours moyen du mois précédent la facturation.

I. INFORMATIONS AFFERENTES AUX ELEMENTS FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

A. Les actifs :

A1 – A2 – Immobilisations incorporelles :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Logiciels au 31.12.n-1	1 777 652	1 777 652
Acquisitions logiciels	22 357	0
Amortissements	-1 785 024	-1 777 652
Immobilisations incorporelles nettes	14 985	0

A3 – A4 – Immobilisations Corporelles :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations brutes année précédente	120 986 452	116 843 242
Acquisitions	17 086	3 898 476
Reclassements	438 707	244 734
Amortissements	80 857 287	-76 757 675
Immobilisations corporelles nettes	40 584 958	44 228 777

Evolution des immobilisations :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Terrain	2 281 624	2 281 624
Constructions	19 955 254	19 848 648
Matériels de Transport	1 559 486	1 585 666
Equipements, matériels et outillages	96 890 474	96 185 408
Immobilisations en cours	755 407	1 085 107
Amortissements	-80 857 287	-76 757 675
Immobilisations corporelles nettes	40 584 958	44 228 777

A5 – Immobilisations financières :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Participations à la F.I.G	20 000	20 000
Participation à la B.T.S	50 000	50 000
Participation KIMIAL spa	9 535 868	9 535 868
Participation ALKIMIA Packaging SA	18 499 948	18 499 948
Participation Les salines de Tataouine	16 999 940	16 999 940
Participation S.E.P.J.	20 000	20 000
Participation S.T.M.C.I	100 000	100 000
Action S.T.M.C.I capital non appelé	-50 000	-50 000
Action Ste Amarrage Désamarrage	75 000	75 000
Prêts au personnel à plus d'un an	82 488	106 771
Cautionnements versés	1 624 588	1 624 588
Provisions	-9 730 868	-9 730 868
Immobilisations financières nettes	37 226 963	37 251 246

Participation dans la société KIMIAL SPA

La Société Chimique ALKIMIA est, depuis le 17 Avril 2006, l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Société KIMIAL SpA à Annaba en Algérie en détenant 55% de son capital social. Compte tenu des problèmes commerciaux et techniques rencontrés, depuis la date de prise de participation, ayant engendré la perte de plus des trois quarts du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaires des actionnaires de la Société tenue le 15 Septembre 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société et a désigné, à cet effet, un liquidateur pour procéder à sa liquidation conformément à la réglementation algérienne.

Participation dans la société ALKIMIA Packaging

Par ailleurs, la Société Chimique ALKIMIA a procédé au 19 Novembre 2009, à la suite d'une Assemblée Générale, à la constitution d'une Société filiale à 100% dénommée « ALKIMIA-Packaging », Société anonyme au capital de 2 000 000 TND ayant pour objet social le conditionnement du carbonate de sodium et de tout autre produit chimique.

Par décision de son AGE du 27/12/2019, le capital de cette filiale a été augmenté à 18 500 000 TND divisé en 1 850 000 actions de 10 TND chacune et ce par conversion de ses dettes vis-à-vis de la Société Chimique ALKIMIA s'élevant à 16 500 000 TND, provenant de dividendes et de réserves non versés.

Participation dans la société Les Salines de Tataouine

Au mois d'Août 2011, la Société Chimique ALKIMIA a procédé à la constitution de sa nouvelle filiale « Les salines de Tataouine » société anonyme dont elle détient 100% de son capital s'élevant à 17 000 000 dinars divisé en 1 700 000 actions d'une valeur nominale de 10 TND chacune. Cette filiale a pour objet la production de sulfate de sodium dans le cadre d'une concession d'exploitation de Sebkhate Oum El Khialate à Tataouine. Les travaux de construction de l'Usine de sulfate de sodium à Sebkhate Oum El Khialate ont pris beaucoup de retard et les travaux de montage mécanique et technique ont été achevés en décembre 2015. L'entrée en production effective a été déclarée le premier Mars 2016.

Après un exercice 2019 performant avec un résultat bénéficiaire de 3 078 920 DT, le premier depuis l'entrée en exploitation, l'exercice 2020 a été très difficile compte tenu de l'impact négatif du COVID-19 et de la situation sociale

à Tataouine et les évènements du KAMOUR qui n'ont permis à l'Usine de produire que 38 795 tonnes de sulfate de sodium contre 62 500 tonnes en 2019. Compte tenu de cette situation la filiale " Salines de Tataouine" a enregistré un résultat déficitaire de 3 612 923 DT.

L'année 2021 a enregistré une amélioration de la production de l'usine et un meilleur résultat d'exploitation par rapport à 2020. En effet la production en 2021 de 49 630 tonnes de Sulfate de Sodium, contre une production annuelle de 38 795 tonnes en 2020, reste en deçà des objectifs fixés à cause de plusieurs facteurs dont notamment :

- ✓ la baisse de la disponibilité de la saumure à Sebkhath Oum El Khialate, à la suite de la sécheresse persistante que connaît la région pour la troisième année consécutive.
- ✓ Des perturbations sociales, allant jusqu'à la fermeture de l'usine causées, tout au long de l'année, par le personnel d'une Société de Services.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 dégagent un résultat bénéficiaire de 226 731DT contre un déficit de 2 479 066DT au 31 décembre 2021. Le résultat d'exploitation s'élève à 3 270 862DT contre -70 188DT en 2020. L'amélioration du résultat d'exploitation est due à l'augmentation du volume de la production et du prix de vente moyen. En effet la Société a procédé, à partir du mois de juin 2022, à la réalisation et l'exploitation d'un forage profond ce qui a permis d'alimenter l'Usine de quantité importante de saumure chargées de sulfate de sodium. L'entrée en exploitation d'autre forage permettront à l'Usine à partir de 2023 de monter en production et améliorer ses résultats.

Par ailleurs, l'évaluation de la Société sur la base des cash-flows actualisés donne une valeur des fonds propres supérieure au capital social totalement souscrit et libéré par la « Société Chimique ALKIMIA ». Aucune provision pour dépréciation n'a été, par conséquent, constatée en 2022.

A6 – A7 – Stocks :

Les stocks au 31/12/2022 sont constitués de :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Acide phosphorique	5 669 454	6 515 056
Ammoniac brut	343 889	106 891
Lessive de soude (NaOH)	921 304	852 321
Carbonate de sodium (Na ₂ CO ₃)	80 477	826
Produits semi finis	4 324 022	3 680 741
STPP	11 407 186	2 334 754
MAP	356 949	35 112
Matières consommables	3 329 227	538 128
Fournitures consommables	6 300 591	5 636 920
Emballages	2 454 427	1 237 526
Produits résiduels	83 467	50 341
Stocks en transit	89 208	898 365
Provisions	-1 642 038	-1 560 222
Total net	33 718 162	20 326 759

A8 – A9 – Clients et comptes rattachés :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Clients locaux	5 112 666	2 962 522
Clients étrangers	32 763 525	35 054 138
Clients douteux	19 138 032	19 005 206
Effets à recevoir	1 676 815	563 069
Provision	-9 178 120	-9 182 299
Indemnisation Assurance	-9 970 357	-9 970 357
Solde	39 542 561	38 432 280

Les provisions pour dépréciation des comptes clients douteux, s'élevant à 9 178 120 TND, se détaillent comme suit :

- Une reprise sur provisions pour dépréciation des créances de 4 179 TND a été constatée par la société en 2022.
- Au cours de 2021, une provision complémentaire de 137 005 TND a été constatée par la société, ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement de quelques créances.
- Au cours de 2016, un client important de la « Société Chimique ALKIMIA » a eu beaucoup d'impayés sur ses clients en Inde ce qui l'a mis en difficulté. Cette situation l'a empêché de régler ses dettes envers la Société, s'élevant au 31 Décembre 2019 à 18 428 357 TND.
- Le montant remboursé par les compagnies d'assurance au cours des exercices 2017 et 2018 en vertu des accords contractuels s'est élevé à 7 608 108 TND.
- En 2019, une provision complémentaire de 386 843 TND a été constatée par la Société ramenant le solde total de la provision à 8 458 460 TND. Ce montant représente l'estimation à la date de clôture du risque de non-recouvrement au titre du reliquat de la créance.
- Des factures de vente sur le marché local pour 112 606 TND non payées à ce jour.
- Deux factures impayées sur KIMIAL SPA relatives au transfert du savoir-faire pour un montant de 474 228 TND.

A10 – Autres actifs courants :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Diverses avances fournisseurs	3 000	996 332
Avances au personnel	125 360	149 614
État impôt et taxes à reporter	1 050 157	1 059 672
Produits à recevoir	3 778 715	3 592 549
Compte courant Les Salines de Tataouine	13 167 098,366	10 772 451
Compte courant ALKIMIA Packaging	0	364 287
Divers	391 963,324	4 379 362
Provisions	-28 895	-2 639 583
Solde	18 487 398	18 674 685

A11 – Autres actifs financiers :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Échéances de l'année (n+1) des prêts accordés au personnel.	0	45 891
Solde	0	45 891

A12 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Certificat de dépôt	6 000 000	0
Dépôts en banque	5 580 338	6 661 861
Caisse	2 385	9 232
Solde	11 582 723	6 671 093

B – Capitaux propres et passifs :

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2022 une valeur négative de 116 699 746 DT. Les variations intervenues au cours de l'exercice sur cette rubrique se détaillent comme suit :

Désignation	Capital Social	Réserves légales	Réserves spéciale et générales	Réserves pour fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31.12.2021	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	173 817	-101 827 491	-44 818 067	-87 271 958
Affectation résultat 2021 en résultats reportés	0	0	0	0		-44 818 067	44 818 067	0
Amortissement subventions	0	0	0	0	-53 395	0	0	-53 395
Résultat de la période close au 31.12.2022	0	0	0	0	0	0	-29 374 393	-29 374 393
Soldes au 31.12.2022	19 472 530	1 947 253	36 630 000	1 150 000	120 422	-146 645 558	-29 374 393	-116 699 746

Le résultat par action (Perte) est de (15,086) TND au titre de 2022 contre (23,016) TND au titre de 2021, calculés comme suit :

Exercice	2022	2021
Résultat Net	-29 374 393	-44 818 067
Nombre d'actions	1 947 253	1 947 253
Résultat par action	-15,085	-23,016

P1 – Emprunts :

Le solde du compte « Emprunts à + d'un an » s'élevant à 17 918 556 TND au 31 décembre 2022 contre 19758755 TND au 31 décembre 2021, se détaille comme suit :

DESIGNATION	Montant du Crédit	Echéances à moins 1 an	Échéances à plus d'un an
Emprunt UBCI	5 000 000	0	0
Emprunt BIAT	5 000 000	769 231	0
Emprunt BT	12 000 000	1 513 968	9 350 556
Emprunt STB	11 479 000	1 036 000	8 568 000
TOTAL	32 000 000	3 319 199	17 918 556

P2 – Provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent 4 452 447TND au 31 décembre 2022.

P3 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Fournisseurs	31.12.2022	31.12.2021
Groupe Chimique Tunisien	116 760 688	91 127 662
ALKIMIA Packaging	5 061 291	7 765 176
STEG	1 128 236	3 662 650
Effets à payer	66 749 237	31 872 697
Four. Fact. non Parvenues	5 779 020	6 685 731
CLARKE ENERGY	300 231	527 440
La CARTE Tunis	1 078 748	0
STE D'ENVIRON PLANT. ET JARD. DE GA	320 882	287 924
MSC TUNISIA	445 518	541 756
SONEDE	714 861	664 846
Autres fournisseurs	3 909 858	6 397 996
Solde	202 248 569	149 533 877

P4 – Autres passifs courants :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Charges à payer	40 743 974	30 133 859
État impôts et taxes	1 543 778	1 752 371
CNSS	2 174 631	2 770 038
CNSS - Redressement à payer	1 005 235	0
Charges sociales provisionnées	7 403 935	7 182 333
Rémunérations dues au personnel	47 468	299 379
Autres	3 334 663	4 423 639
Avances reçues des clients	2 909 790	4 690 399
Solde	59 163 475	51 252 018

P5 – Autres passifs financiers :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Échéance à moins d'un an emprunt	3 324 484	3 523 978
Mobilisation de créances export	10 614 524	24 691 363
Intérêts courus	129 139	204 371
Concours bancaires et autres passifs financiers	6 302	0
Solde	14 074 449	28 419 712

C – Etat de résultat :

R1 – Revenus :

Les revenus s'élèvent à **164 225 724 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **141 964 033 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Vente de STPP sur le marché local	14 405 709	7 659 159
Vente de MAP sur le marché local	87 000	184 574
Vente de STPP à l'export	132 663 688	110 949 068
Vente de MAP à l'export	13 137 850	18 075 813
Vente de produits phosphatés	3 931 477	5 095 420
Solde	164 225 724	141 964 033

R2 – Variation des stocks :

La variation des stocks de produits finis se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Stock au 31/12/2021	6 999 312	10 913 865
Stock au 31/12/2022	16 260 833	6 999 312
Variation	-9 261 521	3 914 553

R3 – Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à **146 351 954 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **128 350 959 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignations	31.12.2022	31.12.2021
Achats de matières premières	131 201 483	114 342 294
Achats fournitures, consommables, emballages	8 981 680	4 568 715
Achats non stockés d'énergie, eau et autres matières	10 127 997	12 876 777
Frais sur achats	252 569	183 620
Variation des stocks	-4 211 776	-3 620 447
Total	146 351 954	128 350 959

R4– Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent à **20 550 643 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **19 311 277 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Charges salariales	14 461 310	14 700 560
Charges sociales	4 414 357	3 811 885
Indemnités de départ en retraite	1 555 788	356 725
Autres charges du personnel	119 189	442 107
Total	20 550 643	19 311 277

R5 – Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à **5 734 335 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **4 233 797 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Amort. Immobilisations Incorporelles	7 372	24 309
Amort. Immobilisations Corporelles	4 125 792	3 348 921
Provisions pour risques et charges	2 251 944	674 609
Provisions pour dépréciation stocks	81 816	267 578
Provision/ Reprise pour Contrat déficitaire	-732 589	218 624
Provisions pour dépréciation créance client	0	137 005
Solde	5 734 335	4 233 797

R6 – Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à **21 252 323 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **20 831 459 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Fret et transport sur ventes	7 999 250	6 602 565
Frais d'assurances	2 618 374	2 730 250
Frais sur ventes	2 198 858	1 941 623
Autres charges	8 435 841	9 557 021
Solde	21 252 323	20 831 459

R7 – Charges financières nettes :

Les charges financières nettes s'élèvent à **11 522 828 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **10 382 232 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts sur financement	-13 475 365	-11 934 152
Pertes de change	-4 114 826	-875 741
Gains de change	6 067 363	2 427 661
Solde	-11 522 828	-10 382 232

R8 – Produits financiers et produits des placements :

Les produits financiers se présentent ainsi :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts des placements et comptes	28	2 517
Produits des participations	61 098	25 164
Solde	61 126	27 681

R9- Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires s'élèvent à **2 869 221 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **635 324 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Produits sur éléments non récurrents	37 269	27 084
Produits sur exercices antérieurs	153 010	134 915
Reprise de provisions/stocks	0	413 351
Reprise aux provisions pour dépréci° compte actif	2 614 866	0
Plus-Values sur cession Immob.	10 000	0
Autres produits	54 075	59 974
Solde	2 869 221	635 324

R10 – Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à **40 944 DT** au cours de l'exercice 2022 contre **128 512 DT** au cours de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Charges sur éléments non récurrents	2 293	151
Charges sur exercices antérieurs	38 651	128 360
Solde	40 944	128 512

R11 – Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés s'élève **338 957 DT** au 31 décembre 2022.

D – Etat des flux de trésorerie :

1. Flux provenant de l'exploitation :

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 22 582 349 TND, contre (8 246 589) TND au 31 décembre 2021, résultant de l'encaissement auprès des clients de la somme 164 631 441 TND et des décaissements d'exploitation de 142 049 093 TND.

2. Flux provenant des activités d'investissements :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Investissements de renouvellement	-668 640	-3 097 722
Variation d'immobilisations Financières	37 150	100 000
Cession d'immobilisation	10 000	0
Encaissement subventions	0	0
Flux provenant des activités d'investissements	-621 491	-2 997 722

3. Flux provenant des activités de financement :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Décaissement dividendes et jetons de présence	0	0
Encaissements provenant des emprunts	0	1 483 000
Encaissements provenant de la mobilisation des créances à l'export	-14 076 839	15 966 722
Remboursement emprunt bancaire	-2 674 036	-1 024 960
Les flux provenant des activités de financement	-16 750 875	16 424 762

4. Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

Désignation	31.12.2022	31.12.2021
Incidence de la variation des taux de change	-304 655	-335 062
Incidence des variations	-304 655	-335 062

5. Trésorerie au 31 décembre 2022 :

Au 31 décembre 2022, la trésorerie s'élève à 11 576 421 TND contre 6 671 093 TND au 31 décembre 2021.

E. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 :

1. *Groupe Chimique Tunisien*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec le « Groupe Chimique Tunisien » une convention en date du 26 Novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 Octobre 1998 et du 27 Septembre 2009, selon laquelle le « Groupe Chimique Tunisien » s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la « Société Chimique ALKIMIA S.A », qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.
- Les achats d'acide phosphorique effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant net de 101 592 157,600 TND.
- Les achats d'ammoniac effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » auprès du « Groupe Chimique Tunisien » totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant net de 2 091 360,248 TND.
- Le solde fournisseur « Groupe Chimique Tunisien » s'élève au 31 décembre 2022 à 183398604,372 TND dont 66637916, 730 en tant qu'effets à payer.
- Les intérêts de retard au titre de la dette du « Groupe Chimique Tunisien » échue et non payée totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant de 10 644 115,191 TND Le solde des intérêts non réglés s'élève au 31 Décembre 2022 à 40 551 973,873 TND constatés en charges à payer.

2. *ALKIMIA Packaging SA*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » une convention en date du 03 Janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » tenu en date du 10 Mai 2011.
- Les achats de carbonate de sodium effectués par la « Société ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 26 864 408,109 TND Le solde fournisseur « ALKIMIA Packaging S.A » s'élève au 31 décembre 2022 à 5061290,822 TND.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » des charges communes au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 598 258,824 TND.
- Le compte courant « ALKIMIA Packaging S.A » présente au 31 décembre 2022 un solde débiteur de 18 357,270TND.

3. *Les Salines de Tataouine*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé des prestations de fourniture de l'excédent d'électricité produite par l'unité de cogénération à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 1 262 335,586
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » des charges communes au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 847.853,108
- Le compte courant « Les Salines de Tataouine » présente au 31 Décembre 2022 un solde débiteur de 13 167 098,366

► *La Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne (CARTE ASSURANCES)*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » continue à assurer tous ses risques auprès de « La CARTE Assurances ». La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2022 s'élève à 2.618.374,101 Le solde fournisseur « La CARTE Assurances » s'élève au 31 Décembre 2022 à 1.190.068,102

F. Les engagements Hors Bilan

Les engagements hors bilan de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » se détaillent comme suit :

1. *Engagements émis*

A. *Hypothèques et nantissements*

La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a affecté spécialement au profit de la « Société Tunisienne de Banque (STB) et en Pari Passu avec la « Banque de Tunisie (BT) » pour sureté, garantie et conservation du remboursement du principal des emprunts obtenus auprès de ses deux banques s'élevant respectivement à 11 479 000 DT et 12 000 000 DT ainsi que toutes les autres obligations contractuelles

(intérêts conventionnels et de retard, indemnités, frais et accessoires, primes d'assurances, etc.) les garanties suivantes :

a- Hypothèque immobilière de rang utile

- La totalité de la propriété sise à Tunis d'une superficie de 947 m² objet du titre foncier n° 88607 Tunis ;
- La totalité de la propriété sise à Gabes, zone industrielle, consistant en un terrain d'une superficie approximative de 128 514 m², objet du compromis de vente conclu avec l'AFI en date 26/09/1975 enregistré à la Recette des Finances de Ghannouch le 19/03/2018 ; et
- La totalité de la propriété consistant en les lots de terrain portant les n°33-1 et 33-2 sise à Gabes, zone industrielle d'une superficie de 24 000 m², objet du compromis de vente conclu avec l'AFI en date 20/10/2016 et 1/11/20216 enregistré à Gabes le 8/11/2016 à distraire du titre foncier n°321 Gabes.

b- Nantissement de rang utile

Conformément à l'article 236 et suivant du Code de Commerce concernant le nantissement de fonds de commerce, sont donnés en nantissement de rang utile, l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de fabrication de MAP cristallisé et de STPP sis à Gabes, zone industrielle de Ghannouch, et à Tunis, 11 Rue des Lilas.

c- Nantissement de premier rang

Conformément à la Loi n°2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel installé dans le fonds de commerce sis à Gabes, zone industrielle Ghannouch et à Tunis, 11 Rue des Lilas.

B. Autres engagements émis

Désignations	2022	2021
Caution en faveur de l'OMMP	6 546	6 546
Caution en faveur de la douane	-	-
Caution en faveur du G.M.G.A	10 000	10 000
Caution en faveur du ANGED	1 000	1 000
Caution OIL LIBYA	5 000	5 000
Total	22 546	22 546

► Engagements reçus

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

Désignations	2022	2021
Cautions reçues de nos fournisseurs étrangers (EUR)	39 791,80	39 792
Cautions reçues de nos fournisseurs locaux (TND)	67 108,632	149 523

J. Continuité d'exploitation

La Société Chimique ALKIMIA a enregistré durant les cinq dernières années de lourdes pertes en raison principalement de la baisse de la demande du tripolyphosphate de sodium sur le Marché International et de la perte d'importants clients après les diverses déclarations de Cas de Force Majeure dues aux arrêts forcés des trois Unités de production en 2016, 2017, 2018 et 2019, par manque d'approvisionnement en acide phosphorique, principale matière première, livrée par notre fournisseur unique le Groupe Chimique Tunisien.

A ce jour, la Société rencontre toujours de grandes difficultés pour s'approvisionner en acide phosphorique, en quantité suffisante auprès du Groupe Chimique Tunisien qui, selon sa stratégie, donne la priorité à l'export, mettant ainsi en difficultés les entreprises locales qui revalorisent cette matière première en fabriquant d'autres produits finis destinés à l'export. Cette situation s'est encore dégradée à la suite de l'arrêt forcé, depuis le mois d'Octobre 2021, de la nouvelle Unité de fabrication d'engrais soluble (MAP cristallisé) par la non-livraison par le Groupe Chimique Tunisien de l'ammoniac nécessaire, malgré ses engagements dans ce sens, maintes fois renouvelés. Rappelons que cette nouvelle Unité ayant coûté 35 millions de dinars, a été mise en service le 1^{er} juin 2021 et que la qualité du MAPc fabriqué a connu un grand succès sur le Marché international.

Les états financiers de l'exercice 2022 dégagent un résultat déficitaire de 29 374 393,149 DT et des fonds propres négatifs de 116 699 746,151 DT. L'augmentation du déficit par rapport à 2021 s'explique par l'augmentation excessive du prix de l'acide phosphorique et par les pertes dues à l'arrêt prolongé de la nouvelle unité de production de MAPc par manque d'ammoniac.

Bien que la situation actuelle pourrait présenter une incertitude significative sur la capacité de la Société à poursuivre son activité, les États Financiers de la Société arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été préparés sur la base du principe comptable de continuité d'exploitation en prenant compte principalement, les éléments suivants :

La Société a préparé un Plan de sauvetage, très prometteur, validé par son Conseil d'Administration le 21 juillet 2021 et confirmé le 14 octobre 2021. Ce plan repose sur les actions suivantes :

- La production de 35 000 tonnes de STPP, technique et alimentaire, en adaptant et réaménageant l'Unité U-1000 conformément aux normes d'hygiène et sanitaire requises.
- La réalisation du Projet de production de 80 000 tonnes de NPK par la reconversion de l'Unité U-1500 pour un budget de 12 MDT.
- La réalisation d'un plan d'Assainissement Social.
- La production de 50 000 tonnes d'un autre engrais, le sulfate d'ammonium, par la reconversion de l'Unité U-600 pour un budget de 20 MDT.

La mise en œuvre de la première étape de ce plan a commencé avec la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, tenue le 29/12/2022, d'augmenter le capital de 20 000 000 DT ce qui va permettre à la Société de lancer la réalisation du Projet de production de 80 000 tonnes de NPK par la reconversion de l'Unité U-1500.

Notons enfin, que la mise en œuvre du Plan de sauvetage de la Société Chimique ALKIMIA, réalisé sur la base d'hypothèses réalistes, donnerait des résultats très positifs dont :

- La réalisation d'un chiffre d'affaires important allant de 164 MDT en 2022 à 450 MDT en 2025 et 600 MDT à l'horizon de 2030.
- L'amélioration de la rentabilité de la Société et la réalisation de résultats bénéficiaires importants.
- L'amélioration de la trésorerie de la Société et le paiement de la dette du Groupe Chimique Tunisien.
- La possibilité de distribuer des dividendes à partir de 2026.

K. Evènements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 06 Juillet 2023 Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Septembre 2022, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 116 699 746 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 29 374 393 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Incertitude significative relative à la continuité de l'exploitation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note « J » continuité de l'exploitation qui fait état du montant des pertes nettes encourues par la société Chimique « Alkimia SA » au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des exercices antérieurs.

Comme il est décrit dans la note susvisée, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Titres de participation

Au 31 Décembre 2022, la valeur comptable nette des titres de participation de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » s'élève à 35 519 888 DT pour un total bilan de 181 157 750 DT.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition) en respect avec les dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 7 relative aux placements.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des participations à leur valeur d'usage ainsi déterminée :

- La valeur d'usage est estimée en tenant compte de plusieurs facteurs, notamment, la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.
- Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de ces participations est supérieure à leur valeur d'usage.

Risque identifié :

Le risque que la valeur nette comptable des titres de participation excède leur valeur d'usage et qu'une dépréciation ne soit pas comptabilisée au bilan constitue un risque d'anomalie significative dans les comptes en raison du recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse à ce risque :

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté notamment à :

- Revoir le processus d'estimation de la dépréciation adopté par la Direction ;
- Identifier les contrôles pertinents associés au processus d'estimation ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et examiner les modalités retenues par la Direction pour estimer la valeur d'usage des participations à la date de clôture ;
- Analyser la performance économique des entreprises émettrices et l'utilité procurée par ces participations à la « Société Chimique ALKIMIA S.A » ;
- Revoir les résultats des estimations effectuées durant l'exercice précédent.

5. Observation

Nous attirons l'attention sur la situation de la participation de la « Société Chimique ALKIMIA SA » au capital de la société « Les Salines de Tataouine » décrite au niveau de la note A5 aux Etats Financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

6. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

7. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

8. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultants d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'Assemblée Générale que dans le cadre de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons constaté que les états financiers de la société arrêtés au 31 Décembre 2022 font apparaître des fonds propres en deçà de la moitié du capital, à ce niveau et conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le conseil d'administration doit dans les quatre mois de la date de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire afin de statuer sur la question et prendre les mesures nécessaires prévues par la loi.

Tunis, le 13 Juillet 2023

Les Co-commissaires aux comptes

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting P\ HLB GSAudit&Advisory

Wadi TRABELSI Ghazi HANTOUS

RAPPORT SPECIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la « Société Chimique ALKIMIA S.A »,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvellement conclues durant l'exercice clos au 31 Décembre 2022

Votre Conseil d'Administration ne nous a informés d'aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2022 :

1. Groupe Chimique Tunisien

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec le « Groupe Chimique Tunisien » une convention en date du 26 Novembre 1993, modifiée par deux avenants signés respectivement en date du 22 Octobre 1998 et du 27 Septembre 2009, selon laquelle le « Groupe Chimique Tunisien » s'engage à vendre à partir de ses unités de production, à la « Société Chimique ALKIMIA S.A », qui accepte, l'acide phosphorique concentré dont elle a besoin pour son exploitation.
- Les achats d'acide phosphorique effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant net de 101 592 158 DT.
- Les achats d'ammoniac effectués par la « Société Chimique ALKIMIA S.A » auprès du « Groupe Chimique Tunisien » totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant net de 2 091 360 DT.
- Le solde fournisseur « Groupe Chimique Tunisien » s'élève au 31 Décembre 2022 à 183.398.604 DT dont 66.637.917 DT en tant qu'effets à payer.

- Les intérêts de retard au titre de la dette du « Groupe Chimique Tunisien » échue et non payée totalisent au titre de l'exercice 2022 un montant de 10 644 115 DT Le solde des intérêts non réglés s'élève au 31 Décembre 2022 à 40 551 974 DT constatés en charges à payer.

2. *ALKIMIA Packaging SA*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a conclu avec sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » une convention en date du 03 Janvier 2011 qui prévoit son approvisionnement auprès de cette dernière en carbonate de sodium nécessaire à son exploitation. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de la « Société Chimique ALKIMIA S.A » tenu en date du 10 Mai 2011.
- Les achats de carbonate de sodium effectués par la « Société ALKIMIA S.A » dans le cadre de cette convention s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à 26 864 408 DTLe solde fournisseur « ALKIMIA Packaging S.A » s'élève au 31 Décembre 2022 à 5.061.291 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « ALKIMIA Packaging S.A » des charges communes au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 598.259 DT
- Le compte courant « ALKIMIA Packaging S.A » présente au 31 Décembre 2022 un solde débiteur de 18.357 DT.

3. *Les Salines de Tataouine*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a réalisé des prestations de fourniture de l'excédent d'électricité produite par l'unité de cogénération à sa filiale « Les Salines de Tataouine » pour un montant de 1 262 336 DT.
- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » a facturé à sa filiale « Les Salines de Tataouine » des charges communes au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 847.853 DT.
- Le compte courant « Les Salines de Tataouine » présente au 31 Décembre 2022 un solde débiteur de 13 167 098 DT.

4. *La Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne (CARTE ASSURANCES)*

- La « Société Chimique ALKIMIA S.A » continue à assurer tous ses risques auprès de « La CARTE Assurances ». La prime d'assurance supportée par la société dans le cadre de cette convention au titre de l'année 2022 s'élève à 2.618.374 DT Le solde fournisseur « La CARTE Assurances » s'élève au 31 Décembre 2022 à 1.190.068 DT

III. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le « Comité de rémunération » tenu le 18 Octobre 2015.
- Les administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit est déterminée par le Conseil d'Administration et est soumise annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle

2- Les obligations et engagements de la « Société chimique ALKIMIA S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022 se présentent comme suit :

Libellé	Président directeur général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif	Charges de l'exercice	Passif
Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)	236 330	-	-	-
Jetons de présence pour les administrateurs	24 000	24 000	120 000	120 000
Rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit	-	-	48 000	48 000
Total	260 330	24 000	168 000	168 000

Tunis le 13 Juillet 2023

Les Co-commissaires aux comptes

Auditing, Advisory, Assistance & Accounting P\ HLB GSAudit&Advisory

Wadi TRABELSI

Ghazi HANTOUS